

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022

SOMMAIRE

Table des matières

1) Vie associative.....	3
Le conseil d'administration.....	3
L'équipe salariée.....	4
Le fonctionnement d'Inf'OGM.....	5
2) Contexte thématique et ligne éditoriale.....	5
3) L'actualité OGM et semences à travers les veilles d'information.....	7
La veille juridique.....	7
La veille Europe.....	7
La veille semences.....	8
4) Les réalisations de l'année.....	9
Le site Inf'OGM.....	9
Le journal Inf'OGM.....	9
Articles écrits par des rédacteurs invités.....	10
Traduction des articles Inf'OGM.....	10
Enquêtes, vidéos, mini-guides et webinaire.....	11
4) Apport de l'information à différents publics.....	13
Au niveau français.....	13
Au niveau européen.....	14
Au niveau international.....	14
5) Politique de communication et promotion.....	14
Transmettre de l'information aux médias.....	14
Toucher le grand public.....	15
6) Les partenariats.....	16
7) Quelques messages de soutien.....	17

1) Vie associative

Au 31 décembre 2022, l'association comptait 154 adhérents, soit 8 de plus qu'en décembre 2021.

Le conseil d'administration

En 2022, le conseil d'administration (CA) était composé de 10 administratrices et administrateurs ayant un mandat de trois ans. Le CA a été élu lors l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 7 avril 2022 à Paris.

Lors de cette Assemblée Générale, les trois candidats déclarés (Annick Bossu, Arnaud Apoteker et Ali Tapsoba) ont été élus par le conseil d'administration conformément au règlement intérieur de l'association.

À ce jour, le CA se compose donc des 10 membres suivants, listés par année d'élection (pour mémoire, le plafond réglementaire est de 15 administrateurs pour Inf'OGM) :

Nombre	Nom	AG d'élection	Fin de mandat
1	Annick Bossu	2022	2025
2	Ali Tapsoba	2022	2025
3	Arnaud Apoteker	2022	2025
4	Sylvain Willig	2020	2023
5	Hervé Le Meur	2021	2024
6	Nicolas Bouleau	2021	2024
7	Hélène Tordjman	2021	2024
8	Michel Goujot	2021	2024
9	Yannick Loubet	2021	2024
10	Franciska Soler	2021	2024

La Présidente et représentante légale d'Inf'OGM pour la période de l'Assemblée Générale 2022 à l'Assemblée Générale 2023 est Annick Bossu.

Ci-dessous, vous trouverez les administrateurs référents pour certains des projets menés par Inf'OGM.

Projet	Administrateur référent
Site internet	Suivi comité de rédaction : Annick Bossu
Journal	Suivi comité de rédaction : Annick Bossu et Hervé Le Meur Directrice de publication : Annick Bossu
Veille Juridique	Hervé Le Meur

Veille Semences	Yanick Loubet
Nouveaux OGM-dans de nombreux domaines Epigénétique	Hervé Le Meur, Annick Bossu
Brevet (en tant que thème ou éventuels projets : lecture, mini-guide, etc.)	Hervé Le Meur, Yanick Loubet
Représentante légale	Annick Bossu
Relations humaines / gestion du personnel	Annick Bossu, Hervé Le Meur
Promotion / Communication	Réseaux sociaux : Illustration articles (web, journal) : Annick Bossu Prospection adhérents / abonnés : Collecte de fond :
Gestion financière	Comptabilité :
Subventions	Relation bailleur : au cas par cas Appel à dons et collecte :
Support informatique	Hervé Le Meur, Sylvain Willig

L'équipe salariée

En 2022, l'équipe salariée a connu quelques mouvements.

Après quatre années sur le poste de la recherche de financement, Rachel Dujardin a souhaité changer d'horizon et a été remplacée en septembre par Charlotte Coquard. Le reste de l'équipe salariée est inchangée : Carinne Dumont, Charlotte Krinke, Eric Meunier, Christophe Noisette, Frédéric Prat et Antoine Vépierre. En mars 2022, Denis Meshaka a rejoint l'équipe à mi-temps. En effet, Frédéric Prat a dû passer à mi-temps suite à un problème de santé et Denis est venu seconder l'équipe sur la problématique brevet et ressources génétiques. Frédéric partira à la retraite en mai 2023.

L'équipe salariée est toujours en télétravail complet. Charlotte Coquard travaille depuis Nantes (Loire-Atlantique), Charlotte Krinke depuis Sarlat (Dordogne), Eric Meunier depuis Paris, Christophe Noisette depuis Ladignac Le Long (Busseix) (Haute-Vienne), Carinne Dumont depuis Bourg-Argental (Loire), Frédéric Prat depuis Claret (Hérault), Antoine Vépierre depuis Tours (Indre et Loire) et Denis Meshaka depuis Forcalquier (Alpes de Haute Provence).

En 2022, l'équipe s'est réunie régulièrement par téléphone, une fois par semaine (sauf exception) pour faire le point sur les différentes tâches au sein d'Inf'OGM. Les réunions physiques trimestrielles ont également été organisées, permettant des échanges plus approfondis et renforçant les liens entre les salariés.

Le fonctionnement d'Inf'OGM

Le conseil d'administration a maintenu son rythme d'une réunion mensuelle, la plupart des réunions ayant eu lieu par visioconférence.

L'Assemblée Générale (AG) 2022 de l'association a pu de nouveau être organisée physiquement le 7 avril 2022. Elle a réuni une quinzaine de personnes. Le matin était consacré aux seuls aspects administratifs et l'après-midi à un débat sur l'évolution législative dans l'Union européenne et au niveau international.

Un temps fort pour la vie de l'association a été la tenue d'un séminaire de deux jours au mois d'octobre et réunissant les membres du conseil d'administration et de l'équipe salariée.

2) Contexte thématique et ligne éditoriale

L'année 2022 a été marquée par un débat européen très intense sur le statut des « nouveaux OGM ». En 2018, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) avait rappelé le droit : les techniques de modification génétique qui ne bénéficient pas d'un historique d'utilisation sans risque donnent des OGM qu'il faut réglementer. En 2020, le Conseil d'État avait en conséquence décidé que les techniques de mutagenèse *in vitro* consistant à soumettre des cellules de plantes à des agents mutagènes chimiques ou physiques donnent des OGM réglementés. Ces décisions de justice n'ont toujours pas été mises en œuvre. Au contraire, la Commission européenne a proposé de modifier la législation pour exclure de nombreux OGM des obligations de la directive 2001/18 (évaluation, étiquetage, etc.). Cette proposition législative pourrait être présentée formellement en juin 2023. Tout au long de l'année 2022, des « consultations » publiques et autres études d'impact ont été présentées, et le lobbying des entreprises semencières a été très intense. Mais le débat reste en suspens. En effet, les fédérations de consommateurs et d'importants distributeurs (Carrefour Bio, Picard, Lidl, etc.) ont fait savoir qu'ils souhaitent maintenir un encadrement rigoureux pour l'ensemble des OGM.

La question de l'invisibilité des nouveaux OGM est de taille, bien au-delà de la transparence pour les consommateurs et les citoyens, les paysans et les entreprises agro-alimentaires, les distributeurs. En effet, les OGM dits « transgéniques » ne progressent plus, ou alors légèrement en terme de surface. Dans l'Union européenne, la seule culture autorisée, le maïs MON810, a quasi disparu. Elle subsiste de manière résiduelle en Espagne et au Portugal. L'intérêt de l'industrie semencière pour la culture de ces variétés semble donc décliner. Peut-être car le nouveau Graal lui semble être dans les nouveaux OGM qui pourraient passer sous les radars réglementaires. Dans le monde, plusieurs pays ont déjà décidé que ces OGM ne nécessitent pas d'encadrement spécifique : États-Unis, Brésil, Argentine, Japon. Bien que promu

depuis quinze années maintenant, ces « nouvelles techniques » de modification génétique n'ont pourtant donné lieu qu'à de très rares commercialisations avec une tomate et deux poissons au Japon, et des sojas au Brésil.

Concernant les actualités de la propriété intellectuelle, elles ont essentiellement porté sur les brevets, notamment le sujet de la brevetabilité et la tendance des offices de brevets à étendre abusivement la notion d'invention dans le domaine du vivant. L'Office Européen des Brevets (OEB) a en 2022 délivré des brevets portant sur des produits obtenus par un procédé essentiellement biologique, conformément à sa décision G3/19 autorisant une telle protection pour les demandes de brevets antérieures à juillet 2017. Par exemple, le brevet EP2440664, dont la demande a été déposée le 7 juin 2010, délivré en avril 2022 à BASF/Nunhems porte sur des plants de tomates présentant une tolérance à la sécheresse et dont l'information génétique pertinente a été identifiée dans des parents sauvages de la tomate.

Concernant le fonctionnement institutionnel, nous avons mis la lumière sur les risques de partialité de la JUB (Juridiction Unifiée du Brevet) qui a nommé en octobre 2022 des juges techniques issus du secteur industriel et de ses représentants. La question de la possible absence d'obligation de traçabilité des nouveaux OGM dans l'Union européenne et son impact sur les potentielles situations de contrefaçon involontaire pour les « petits semenciers » a également été abordée dans plusieurs de nos articles. Nous avons aussi porté le regard sur les mesures permettant à la société civile de prendre plus facilement part au débat démocratique comme la décision du président de l'OEB de faire de la visioconférence le format par défaut des procédures orales au stade de l'opposition à partir du 1er janvier 2023.

Au niveau international, notons la bataille du Mexique face aux États-Unis pour défendre son droit à interdire les maïs transgéniques et protéger sa biodiversité, la décision de la justice italienne de protéger l'interdiction nationale du maïs MON810, la victoire des paysans du Honduras face aux entreprises semencières internationales, l'autorisation du niébé transgénique Bt au Ghana, l'autorisation de la culture du blé transgénique en Argentine et au Brésil, des lâchers de moustiques transgéniques aux États-Unis, etc. En 2022, de nouvelles études ont apporté de l'eau au moulin de ceux soulignant les risques liés aux OGM en confirmant des risques déjà connus (comme l'effet pléiotropique de la transgénèse) ou en soulevant de nouveaux risques... et sur le terrain, la coexistence a de nouveau été mise à mal quand des poissons transgéniques fluorescents ont été découverts dans des cours d'eau au Brésil.

3) L'actualité OGM et semences à travers les veilles d'information

La veille juridique

Depuis 2002, la veille juridique d'Inf'OGM permet de compiler des informations institutionnelles et politiques françaises, européennes et internationales de manière régulière sur les OGM. Ce travail de suivi de l'actualité juridique permet d'actualiser notre connaissance du contexte global des OGM et des biotechnologies et de nourrir des analyses plus approfondies, livrées ensuite dans les articles publiés par Inf'OGM. La veille juridique est publiée chaque semaine sur le site d'Inf'OGM et envoyée à une liste de diffusion regroupant 49 personnes issues de la société civile impliquées ou intéressées, dont des membres d'associations. Chaque année, six d'entre elles contribuent spécifiquement au soutien financier de la veille. Il s'agit des Amis de la Terre, la Confédération Paysanne, la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab), Greenpeace, Nature & Progrès et l'Union nationale des apiculteurs français (Unaf).

En 2022, les 39 veilles juridiques hebdomadaires réalisées ont donné lieu à la publication d'une vingtaine d'articles traitant de l'actualité juridique internationale, européenne et nationale.

La veille Europe

Depuis trois années maintenant, les échanges d'informations et d'analyse ont repris en vitalité parmi les acteurs intervenant au niveau européen. Inf'OGM a ainsi continué tant que possible à participer au suivi de l'actualité européenne sur les OGM, les informations de séquences numérisées, la biologie de synthèse ou encore les problématiques de détection / traçabilité des OGM non transgéniques. Inf'OGM a également maintenu son travail d'apport de l'information là où elle est utile, notamment aux acteurs de la société civile présents au niveau européen. Ces échanges furent nombreux et ont principalement tourné autour des activités de la Commission européenne en vue de son éventuelle proposition de nouvelle législation à venir en 2023. Le contexte européen a fait l'objet d'un important suivi par Inf'OGM, notamment du fait de cette initiative juridique initiée par la Commission comme détaillé dans la partie 2 « Contexte thématique et ligne éditoriale » du présent rapport. Le travail réalisé par Inf'OGM dans le cadre de sa Veille Europe a permis de maintenir des échanges d'informations et d'analyses qui bénéficient aussi bien à Inf'OGM qu'aux acteurs européens de la société civile.

La veille semences

La veille citoyenne d'informations sur les semences (VCIS) a continué partiellement son activité de diffusion d'informations, essentiellement *via* des articles sur le web, ainsi que par deux interventions (voir la partie 5, sous sections formation/interventions/conférences plus bas). Cette activité ralentie s'explique par un problème de santé du salarié responsable, pallié en partie par l'arrivée d'un nouveau salarié à mi-temps (Denis).

Les activités liées à la veille semences sont de deux ordres :

- Écriture d'articles pour le **site Internet** suivant l'actualité. À noter quelques thèmes importants ayant débouché sur des articles :

- *Quand la loi paralyse les paysans... au-delà de son contenu* - Octobre 2022
- *Gestion des séquences génétiques numérisées : vers une solution ?*, Edward Hammond, 25 août 2022
- *Commercialisation des semences : défendre des droits paysans*, Amélie Hallot-Charmasson, 12 juillet 2022
- *Commerce de semences : une offre élargie pour les paysans bio* - Mai 2022. Cet article présente la possibilité pour les agriculteurs bio, avec le nouveau règlement européen AB applicable à partir du 1^{er} janvier 2022, d'utiliser du « matériel hétérogène biologique » (MHB). Il s'agit d'une nouvelle catégorie juridique visant à élargir l'offre commerciale proposée aux agriculteurs, notamment bio, en leur donnant accès à des semences biologiques de populations hétérogènes. Le MHB échappe à l'obligation d'inscription au Catalogue officiel des variétés végétales, et donc aux « critères DHS » (Distinction, Homogénéité et Stabilité) qui y sont associés.
- *Blé OGM en Argentine : feu vert pour sa commercialisation* – 24 Juin 2022
- *OGM et herbicides : la lutte contre l'ambrosie a bon dos* - Avril 2022

- Animation de la liste de diffusion modérée d'informations sur les semences (info-semences, 134 inscrits en 2022, chiffre stable depuis quatre ans, et un mél par jour en moyenne).

Comme chaque année, cette liste a fait l'objet d'une évaluation afin d'en améliorer son fonctionnement et contenu. Les répondants plébiscitent l'existence de cette liste dont les infos sont repartagées dans les réseaux militants. Le rythme d'envoi et le fonctionnement avec une modération conviennent également.

4) Les réalisations de l'année

Le site Inf'OGM

Pour assurer la meilleure diffusion possible de l'information produite sur ces différents thèmes majeurs, en moyenne deux articles (1,8 pour être précis) ont été publiés par semaine sur notre site Internet et certains articles ont été mis à jour (parfois à plusieurs reprises, comme l'article sur l'autorisation du blé transgénique en Argentine ou les actions des Faucheurs volontaires). Au final, nous avons publié 93 articles en français en 2022 (contre 95 en 2021 et 96 en 2020). Environ 130 000 utilisateurs uniques se sont rendus sur le site entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Le journal Inf'OGM

Le journal a évolué en 2022. Nous avons décidé que le journal serait exclusivement un dossier. Les autres rubriques (bestiaire, ouverture, brèves, lire & voir, etc.) ont été supprimées pour des raisons principalement économiques. Ainsi, le journal Inf'OGM est désormais composé de 20 pages. Sa fréquence, trimestrielle, n'a pas changé. Sa diffusion se fait auprès de 327 abonnés. En revanche, le choix d'illustrations plus conséquentes et une taille de police plus grande ont été décidées pour augmenter l'attractivité et la lisibilité du journal. Une petite enquête auprès de nos lecteurs a en effet fait ressortir le fait que ce journal était difficile à lire d'un point de vue « *physique* ». Il était important pour l'association de garder l'idée d'un dossier trimestriel, de proposer un ensemble d'articles qui se répondent et permettent de se faire une opinion sur une thématique précise.

Un dossier comprend entre sept (n°166) et dix articles (n°169). En 2022, ils ont été principalement rédigés par l'équipe des journalistes salariés.

Les dossiers thématiques publiés en 2022 sont les suivants :

N°166, hiver 2022 || [La biologie de synthèse : un « vivant » sur mesure](#)

N° 167, printemps 2022 | [Transparence de l'information : nécessaire mais non suffisante](#)

N°168, été 2022 | [OGM, turbulences dans les champs et dans la loi](#)

N°169, automne 2022 | [OGM, l'économie de la promesse et du fantasme](#)

Le nombre d'abonnés au journal était de 272 au 31/12/2022, pour une diffusion de 500 exemplaires par numéro. Notons que ces abonnés font bien souvent circuler leurs exemplaires au sein de leurs réseaux, que les organisations abonnées reçoivent cinq exemplaires du journal, et qu'à la lecture de la version papier du journal s'ajoutent des milliers de vues des articles du journal en ligne. La conservation du journal papier est réclamée par nombre de nos lecteurs historiques.

Articles écrits par des rédacteurs invités

Contrairement aux autres années, l'équipe de salarié.es a rédigé la quasi totalité des articles du site et du journal. Certains administrateurs, comme Hélène Tordjman, Annick Bossu et Hervé Le Meur, ont également participé à la vie rédactionnelle. Nous avons en outre publié quelques entretiens comme ceux de François Meienberg (Pro Specie Rara) et Claude Gruffat (eurodéputé).

Seuls trois articles ont été rédigés par des auteurs extérieurs à la rédaction : Irina Vekcha, chercheuse et professeure de génétique à l'Ensa (Sénégal), Edward Hammond, qui dirige l'ONG Prickly Research (Austin, États-Unis), et Amélie Hallot-Charmasson, juriste du Réseau Semences paysannes (France).

Traduction des articles Inf'OGM

Inf'OGM ayant également un rôle de diffusion d'information au niveau européen et à l'international, des articles originaux ont continué d'être traduits afin de répondre à la demande de lecteurs non francophones. En 2022, ce sont ainsi 21 articles (23 en 2021) qui ont été traduits en anglais pour des informations originales, car issues d'enquêtes menées par Inf'OGM, d'actualités françaises non répercutées à l'étranger, ou encore de débats internationaux non suivis par les acteurs non francophones malgré leurs enjeux stratégiques.

Dans le détail, les articles du site traduits en 2022 sont :

- [Burkina Faso - The Target Malaria project continues despite irregularities](#)
- [New GMO - Upsetting decisions for the industry](#)
- [GMO - Cell culture techniques are not traditional](#)
- [Crispr/Cas9: access to a minefield?](#)
- [Traceability of new GMOs: the European Commission's blinkers](#)
- [GMOs: databases are fueling confusion](#)
- [Patents on life, a US " invention "](#)
- [A minority of states support deregulation of new GMOs](#)
- [Some states organize the loss of information](#)
- [Public consultations ahead of deregulation of new GMOs?](#)
- [Bioprinted organs and tissues : where do we stand?](#)
- [EU - UPOV : free trade agreements vs. food security](#)
- [Objective 2030: deregulate most GMOs in Europe?](#)
- [FSC label: towards acceptance of GMO trees?](#)
- [GMO label will remain partial in the US](#)
- [GMOs: the corporate communication department to the rescue](#)

- [GMOs: will the CJEU uphold its 2018 ruling?](#)
- [« GMO-herbicides » duo: long-term industrial prospects](#)
- [Europe: transgenic crops never stop dying](#)
- [Can the Unified Patent Court be impartial?](#)
- [New GMOs - Greenpeace raises awareness among consumers](#)

Ces articles ont été bien repris par des sites d'associations ou d'informations anglophones, notamment GM Watch.

La diffusion de ces articles se fait par le biais de diverses listes de diffusion européennes et internationales. Elle gagnerait à être encore plus large. Il faut cependant relever que, si ces articles traduits sont publiés sur le site Inf'OGM, ils peuvent l'être aussi sur d'autres sites anglophones, comme celui de [GM Watch](#) au Royaume-Uni.

Enquêtes, vidéos, mini-guides et webinaire

Comme chaque année, Inf'OGM a produit et diffusé un mini-guide afin de toucher un public plus large. Une enquête de terrain, financée par un crowdfunding, a également été menée. Enfin, un nouveau format de transmission de l'information a été inauguré : celui des webinaires.

Mini-guide | Étiquetage des OGM : partiel et lacunaire

L'étiquetage des OGM est un élément important du droit des consommateurs, leur permettant d'effectuer un choix en connaissance de cause. La protection des consommateurs constitue jusqu'alors une politique à part entière de l'Union européenne. Mais pour combien de temps encore ? En effet, la Commission européenne entreprend un allègement de l'encadrement des OGM d'ici fin 2023. Si cette procédure aboutit, la traçabilité des OGM ne sera plus assurée et leur étiquetage sera de fait impossible. Les consommateurs n'auront dès lors plus d'informations sur ce qu'ils achètent.

Quelles sont les règles actuelles ? Quelles seront les conséquences de la fin de l'étiquetage des OGM ? Comment exercer le droit de savoir ce que l'on mange ?

Ce nouveau mini-guide de 12 pages, agrémenté d'illustrations et de schémas explicatifs, cherche à répondre à ces questions pour donner à chacune et chacun les clés de compréhension de l'étiquetage OGM, de ses failles, et des menaces qui pèsent sur la transparence quant à la présence ou non d'OGM dans notre vie quotidienne (alimentation, vêtements, carburant...).

Enquête | Des colzas transgéniques non autorisés en France

Inf'OGM a été invité par l'émission *Sur Le Front*, dirigée par Hugo Clément et diffusée sur France 5, à parler des agro-carburants produits en France suite à l'importation de colza transgénique canadien ou australien. L'émission a été tournée à Rouen, près de

l'usine Saipol, qui importe ce colza OGM et le transforme en « *biodiesel* ». Lors du tournage de l'émission, Inf'OGM a repéré du colza en fleur sur le bord de la route. Pour savoir s'il était transgénique, nous l'avons récolté et fait analyser. Ces repousses de colza (appelées colza féral) se sont avérées être majoritairement transgéniques. Ce colza, résistant à un herbicide, a été importé en France par bateau. Des graines se sont donc « *échappées* » lors du déchargement.

A la suite de cette découverte, Inf'OGM a mené une enquête plus vaste. Cette enquête a permis de montrer que du colza transgénique illégal poussait aussi au bord de l'usine Saipol à Sète (Hérault) et que, malgré les « *actions* » de l'usine et du ministère de l'Agriculture (ils étaient censés « *nettoyer* » la zone où nous avons découvert du colza OGM), nous en avons retrouvé en juillet 2022.

Nous avons alerté les pouvoirs publics et l'usine que nous soupçonnons d'être à l'origine de cette contamination. Le ministère de l'Agriculture a alors missionné l'Anses pour qu'elle mène une enquête. En janvier 2023, l'Anses publiait son avis qui reconnaissait la véracité de nos propos et demandait de renforcer la surveillance des OGM dans l'environnement. Le ministère mettra-t-il en œuvre ces recommandations ? Inf'OGM a décidé de continuer à suivre ce sujet en 2023, et en 2024.

Vous retrouverez [ici](#) sur notre site l'extrait de cette émission où Christophe Noisette a la parole.

Webinaires

En 2022, nouveauté, les webinaires de la rédaction. Chaque dossier fait l'objet, en théorie, d'un webinaire pour permettre de discuter avec la rédaction du thème du dossier, de mieux le cerner. Ces webinaires étaient alors exclusivement réservés aux adhérent.es d'Inf'OGM. Les webinaires durent 1h30, et ont lieu le jeudi soir.

Le premier a eu lieu le 10 février et traitait de la question de la biologie de synthèse (dossier n°166). Trois intervenant.es : Christophe Noisette, Annick Bossu, Hélène Tordjman, salarié et administratrices d'Inf'OGM. Une vingtaine de participants.

Le deuxième webinaire a eu lieu le 12 mai, et était consacré aux questions de transparence de l'information, de l'étiquetage, etc (dossier n°167). Trois intervenants : Christophe Noisette, Charlotte Krinke et François Meienberg (Pro Specie Rara). Nous avons eu un peu moins de participants, ce qui était décevant pour les organisateurs.

Les deux dossiers suivants (n°168 et 169) n'ont pas donné lieu à des webinaires, faute de temps pour les organiser.

Suite à une enquête auprès des personnes invitées à ces webinaires, ces dernières ont confirmé leur intérêt pour ce nouveau format de transmission de l'information. Compte tenu des réponses, il a été décidé de modifier l'horaire de ces webinaires, de les fixer au jeudi et d'inviter au-delà de nos seuls adhérents. Cela vise à augmenter la participation à ces webinaires ainsi que leur portée.

4) Apport de l'information à différents publics

Outre l'information à destination des citoyens, l'apport ciblé d'une information plus précise, plus technique ou encore d'une analyse plus poussée aux parties prenantes du débat continue d'être primordial. Partie souvent invisible du travail d'Inf'OGM, cela n'en reste pas moins un élément crucial de la mission de l'association. Pour ce public, le travail d'Inf'OGM s'effectue aux niveaux français, européen et international.

Au niveau français

Inf'OGM est régulièrement mobilisée pour les acteurs de la société civile française.

En 2020, une convention avait été signée avec le Synabio (syndicat national des entreprises agroalimentaire bio, transformateurs et distributeurs) pour les informer sur les micro-organismes génétiquement modifiés. Un travail de première importance pour les membres de ce syndicat qui se retrouvent parfois à utiliser des produits issus d'OGM sans même le savoir. Grâce au travail d'Inf'OGM, l'information est dorénavant dans les mains du Synabio mais elle n'a pas encore été rendue publique. La convention devait être renouvelée en 2021 mais un imprévu politico-technique a freiné la suite du travail. En effet, l'Agence européenne de sécurité des aliments, en application du règlement européen sur la transparence, a modifié son site Internet. L'accès à l'information publique concernant les dossiers de demande d'autorisation d'OGM, et notamment de micro-organismes génétiquement modifiés, s'en est trouvé fort complexifié et a nécessité de revoir à zéro le chemin vers l'information. Une situation qu'Inf'OGM a résolu en 2021 en remettant au Synabio une liste à jour des molécules produites par des OGM. En avril 2022, Inf'OGM a mis à jour cette liste.

Enfin, Inf'OGM est intervenu au cours de deux procès visant les Faucheurs volontaires (procès de Toulouse et procès de Dijon). Ces interventions en tant que témoin avaient pour objectif d'éclairer les juges sur le dossier complexe des nouveaux OGM.

Au niveau européen

Comme depuis plusieurs années, Inf'OGM apporte régulièrement des informations aux organisations européennes. Ce travail a été effectué à destination d'une trentaine d'acteurs européens représentés sur le dossier des nouveaux OGM et les perspectives futures à l'instar de Corporate Europe Observatory (CEO), les Amis de la Terre Europe, Ifoam Europe (International Federation of Organic Agriculture Movements), Slow food, ...

Il est à noter qu'Inf'OGM travaille avec des eurodéputés intéressés au premier chef par les informations et analyses produites par Inf'OGM. Et certains d'entre eux (Benoît Biteau, Pascal Durand, Claude Gruffat) dégagent des lignes budgétaires pour ce travail.

Au niveau international

Les principaux thèmes sur lesquels Inf'OGM enquête au niveau international sont ceux des nouveaux OGM, du statut des séquences génétiques numérisées ou encore de la délivrance des brevets. Pour le premier, Inf'OGM continue d'héberger la liste de discussions et d'informations newtech@infogm.org, sur laquelle sont toujours inscrites 69 personnes d'une trentaine de pays différents.

5) Politique de communication et promotion

Transmettre de l'information aux médias

En 2022, Inf'OGM a été repris ou cité 50 fois dans les médias (*Bastamag, France Inter, BioConsom'acteurs, France 5, Europe 1, Campagnes Solidaires, Reporterre, Cdurable.info...*). Il faut se réjouir ici d'un indicateur en hausse puisqu'en 2021, Inf'OGM avait fait l'objet de 27 citations / reprises. On retrouve ici un chiffre conforme à la moyenne habituelle. Cela s'explique par le fait que l'agenda médiatique a été progressivement libéré de la Covid-19 par rapport à 2020 et 2021. Cet indicateur en hausse peut également s'expliquer par le recrutement d'un salarié dédié notamment à la communication depuis mars 2021, chose qui n'était plus le cas depuis 2018 au sein d'Inf'OGM.

Toucher le grand public

L'une des volontés d'Inf'OGM est de rendre accessible l'information au plus grand nombre, indépendamment du niveau de connaissance du sujet OGM et semences. La nouvelle formule du journal papier vise à répondre à cet enjeu. D'autres supports de communication tendent à répondre à cet objectif.

Les conférences Inf'OGM

Date	Conférence/Événement
16 avril	Stand au salon du vin bio de Beauchamp (95)
9 juin	Conférence à la demande de la FNAB sur le sujet des nouveaux OGM
13 juin	Intervention devant le Fonds pour une Presse Libre pour une présentation du projet micro-organismes génétiquement modifiés
25 juin	Conférence et stand à la demande de la coopérative Biovivéo, sur le sujet des OGM (anciens et nouveaux) et du SARSCOV2

3 septembre	Conférence sur la « Déréglementation des nouveaux OGM » pour Nature & Progrès Belgique
20 septembre	Conférence sur les Nouveaux OGM devant la Maison de l'Agriculture Biologique Charentes
24 septembre	Conférence sur l'actualité des OGM, Amis de la Conf'
29 novembre	Conférence sur les nouveaux OGM et VRTH sur le plan scientifique et juridique, Faucheurs Volontaires 34

Interventions dans des formations

Cette année, Inf'OGM a renoué avec son intervention dans la formation d'ingénieurs agro à l'école d'AgroSup Montpellier. Par ailleurs, Inf'OGM est également intervenu devant des élèves de terminale du lycée agricole d'Angoulême, à l'initiative du collectif Vigilance OGM local. Enfin, Inf'OGM est intervenu lors d'une journée de formation de membres de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique sur le sujet des nouveaux OGM.

L'Alert'OGM, la newsletter de l'association

L'Alert'OGM est une newsletter électronique gratuite, sur abonnement. Elle permet d'envoyer, à des personnes et organisations qui souhaitent suivre l'actualité internationale sur les OGM et les semences, une synthèse de tous les articles publiés sur le site, une fois par mois. Fin 2022, il y avait 3309 abonnés à cette lettre. À cela s'ajoutent des communications ponctuelles avec nos soutiens par e-mail afin de faire le point sur des sujets d'enquête précis.

Communication via les réseaux sociaux

Au 31 décembre 2022, la page Facebook d'Inf'OGM comptait 5 987 abonnés contre 5 729 au 1^{er} janvier (+ 4,5 %). Notre compte Twitter, quant à lui, comptabilisait 1 788 abonnés, contre 1 611 en début d'année (+11%). Cette croissance saine est du même ordre que la croissance observée entre le début et la fin de l'année 2021. À noter que, depuis le mois de septembre 2021, Inf'OGM a également une page Instagram et un compte Linked'In. Encore peu animés, leur visibilité est à améliorer et leur communauté à développer.

6) Les partenariats

Sur les semences, Inf'OGM travaille en partenariat privilégié avec le Réseau semences paysannes, avec lequel il a monté la veille d'informations sur les semences (VCIS). Des échanges fréquents ont également lieu avec la commission semences de la Confédération paysanne, pour obtenir ou donner des informations et écrire/relire des articles. Enfin, des échanges plus informels ont lieu avec des partenaires d'Amérique

latine (notamment Red por una américa libre de transgénicos) ou plus internationaux comme GRAIN ou ETC (voir plus bas).

En 2022, Inf'OGM a également continué à échanger avec différentes organisations ou individus. Des chercheurs, des collectifs comme celui des Faucheurs volontaires, des associations défendant l'agriculture biologique (FNAB, IFOAM), des associations environnementalistes (Amis de la Terre, Greenpeace)... Du côté des institutions françaises, le ministère de la Transition écologique et solidaire continue de soutenir financièrement le travail de l'association. Au niveau européen, les organisations avec lesquelles Inf'OGM continue d'échanger sont les structures nationales d'États membres comme les structures ayant une représentation à Bruxelles. Il s'agit par exemple d'ECVC, des Amis de la Terre Europe, de CEO, d'Ifoam EU...

Notons enfin que l'association a un réseau international assez large. Ce réseau lui permet d'échanger informations et analyses, suivre les actualités voire, bien que plus rarement, disposer de plumes extérieures pour certains articles. Ainsi, Inf'OGM a des contacts avec diverses structures impliquées dans les débats OGM, semences, biologie de synthèse... Parmi ces partenaires internationaux, on trouve ETC Group, TWN, la Via Campesina, IFOAM International, la Red para una América latina libre de transgénicos, GMWatch... Fruit d'une volonté de disposer d'une plateforme commune d'échanges, Inf'OGM héberge toujours une liste de diffusion fermée et internationale dédiée au sujet des nouvelles techniques de biotechnologies. Cette liste compte 69 inscrits de trente pays différents : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Chili, Chine, Danemark, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Suisse... L'élargissement de ce réseau a eu lieu en 2020 sur la thématique de la numérisation du vivant. Les structures à l'international suivant ce dossier peuvent être des structures déjà présentes sur les dossiers OGM ou brevets mais d'autres sont investies dans la défense d'une agriculture paysanne par exemple. À ce jour, ce thème réunit une trentaine de structures internationales, soit autant d'acteurs avec qui Inf'OGM échange informations et analyses.

7) Quelques messages de soutien

« Heureusement que vous êtes là. Le problème, c'est évidemment de faire connaître vos analyses si pertinentes... Bon courage »

Marie-Laure LAMBERT

« *Merci Infogm pour la qualité de vos articles* ».

Aude Desaint (cabinet Tumerelle)

« *et encore bravo pour la revue Inf'OGM et le boulot que vous faites* »

Michel (Res'OGM)

« *Bravo et félicitations pour tout le beau travail d'investigation, d'information et de partage que vous faites à travers le monde par rapport aux OGM. Que la fête soit belle!* »

Patrice Sagbo Egnon

« *Bravo pour votre travail essentiel!* »

Jean-Claude Julien

« *Votre travail exceptionnel est essentiel et tellement important pour alimenter le débat !* »

Francine Duflot

Quelques appréciations sur la liste info-semences d'Inf'OGM :

« *Merci pour ton action de diffusion de l'information* »

Hervé Illy, boulanger

« *Merci d'avoir animé cette lettre depuis tant d'années, elle est vraiment chouette! Merci encore pour cette lettre très intéressante!* »

Estelle Serpolay, animatrice biodiversité cultivée